

---

## PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Présences :** Roger Hébert, président  
Marie-France Lapierre, vice-présidente  
Robert Joncas, conseiller  
Sonia Thibeault, conseillère  
Marc-André Ouellette, conseiller  
Luc Morin, conseiller

**Participaient aussi :**  
Sylvain Allison, secrétaire trésorier  
Bertrand Dupain, directeur général  
Caroline Picard, directrice générale adjointe  
Nathalie Labrie, directrice des Ressources humaines  
Simon Couture, directeur des Finances

**Absence :** Sans objet

**Secrétaire :** Hélène Rivest

Le président, Roger Hébert, assume la présidence.

---

Le président accueille le public par un mot de bienvenue et invite toutes et tous à un tour de table. Par la suite, il déclare que le Conseil scolaire francophone est reconnaissant à l'égard de la nation Musqueam de l'accueillir sur son territoire traditionnel.

1. Ouverture de la réunion publique

**Résolution P-1478-02-2015**

Que le Conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion à 12 h 07.  
Proposée par : Marc-André Ouellette.

**Adoptée à l'unanimité.**

2. Lecture de la vision et de la mission

Sonia Thibeault procède à la lecture de la vision et de la mission du CSF.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Que le Conseil d'administration approuve l'ordre du jour tel que présenté.

**Résolution P-1479-02-2015**

Proposée par : Luc Morin.

**Adoptée à l'unanimité.**

4. Résolution en bloc

Ce point est sans objet.

5. Suivi du Conseil d'administration

Ce point est sans objet.

6. Éducation

Ce point est sans objet.

7. Gestion

7.1. Finances – 3<sup>e</sup> lecture et adoption du budget amendé 2014-2015

**Résolution P-1480-02-2015**

Que le Conseil d'administration approuve la 3<sup>e</sup> lecture et l'adoption de l'arrêté Budget amendé 2014-2015 tel que présenté.

Proposée par : Marc-André Ouellette.

Pour : 6.

Contre : 1.

**Adoptée à la majorité.**

8. Politiques

Ce point est sans objet.

9. Regroupement

Ce point est sans objet.

10. Divers

Sans objet.

11. Questions du public

Le président passe la parole au secrétaire trésorier qui répond aux questions du public. Il explique le surplus qui date des années 2006-2007 et le financement de la poursuite juridique. Le directeur général apporte des précisions quant à la question de l'impact dans la salle de classe. Il répond également à des questions qui portent sur les prévisions budgétaires et non sur le budget amendé ainsi que sur la composition des classes.

12. Levée de la réunion

**Résolution P-1481-02-2015**

Que le Conseil d'administration approuve la levée de la réunion à 12 h 31.

Proposée par : Marc-André Ouellette.

**Adoptée à l'unanimité.**

ADOPTÉ LE 11 AVRIL 2105

---

Président

---

Secrétaire trésorier

---

Date